

LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME



**Mémoire présenté aux
consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec**

par le

Comité aviseur de l'action communautaire autonome

16 janvier 2004

Attendu que les groupes d'action communautaire autonome (ACA) continuent de travailler dans des conditions difficiles par rapport au respect de leur autonomie et à la précarité de leur situation financière ;

Attendu que les travaux de négociation en cours visent à obtenir l'adoption de balises nationales permettant une réelle application transversale de la politique gouvernementale sur l'action communautaire à tous les ministères et organismes gouvernementaux et le respect des engagements pris dans la politique à l'égard de l'ACA ;

Attendu que l'on déplore toujours une absence d'engagement financier significatif de la part du gouvernement pour appuyer la mise en œuvre de la politique ;

NOUS RECOMMANDONS AU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS :

- (1) d'adopter et de faire appliquer le cadre de référence sur les balises nationales par les ministères et les organismes gouvernementaux ;
- (2) de respecter les engagements financiers concernant la mise en œuvre de la politique d'action communautaire ;
- (3) d'assurer, pour 2004-2005, la récurrence du budget de 20 millions dédié à la mise en œuvre de la politique ;
- (4) de planifier un rattrapage à 50 000 \$ pour les groupes les plus pauvres, soit la moitié d'entre eux ;
- (5) d'assurer une indexation au coût de la vie du soutien financier aux groupes ;
- (6) de planifier un plan de redressement du financement de la mission de l'ensemble des organismes et regroupements d'action communautaire autonome, à partir de seuils planchers qui font l'unanimité au sein du mouvement ;
- (7) de compenser les baisses de revenus dans le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome en provenance de la Société des loteries, de façon à assurer les engagements financiers du Fonds face aux organismes qui en bénéficient.

LE COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

SON ORIGINE : Le Comité aviseur a été mis sur pied en 1996 lors d'une Rencontre nationale du mouvement communautaire autonome.

SA MISSION en est une de concertation et de représentation du mouvement sur toutes les questions reliées à l'action communautaire autonome.

SES ACTIVITÉS prennent la forme de consultations auprès des groupes, publications de documents d'information, rencontres de réflexion, sessions de formation, coordination d'actions et de mobilisations, avis au gouvernement, rencontres de travail et de négociation avec le gouvernement, sensibilisation auprès des médias.

SA COMPOSITION : 20 secteurs et regroupements multisectoriels représentant toutes les composantes du mouvement auxquels sont rattachés environ 4 000 organismes d'ACA du Québec.

UN INTERLOCUTEUR RECONNU : Le gouvernement du Québec reconnaît le Comité aviseur comme interlocuteur privilégié représentant le mouvement communautaire autonome pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale et pour tout ce qui concerne l'action communautaire autonome.

LES PRIORITÉS POUR RELEVER LES DÉFIS DES DIX PROCHAINES ANNÉES

Le rôle premier du gouvernement québécois doit être d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population québécoise et le budget en constitue un outil par excellence.

Dans le cas des groupes d'action communautaire autonome, améliorer les conditions de vie de la population est plus qu'un objectif, c'est leur raison d'exister. Ces organismes sont mis sur pied par la population qui, ayant identifié un besoin ou un problème, se charge elle-même de le régler de façon collective et sur un mode démocratique. Ils jouent un rôle clé dans le développement local et sont présents dans toutes les couches de la société, en particulier en santé et services sociaux (environ 80 % du mouvement).

Le mouvement d'action communautaire autonome, c'est :

- ⇒ 4 000 organismes oeuvrant pratiquement dans tous les secteurs de l'activité humaine ;
- ⇒ autour de 25 000 emplois, dont 80 % occupés par des femmes avec des conditions de travail souvent flexibles qui favorisent la conciliation famille-travail ;
- ⇒ environ 1,3 million de personnes rejointes de toutes les couches de la société ;
- ⇒ plus de 18 millions d'heures d'implication bénévole et militante.

Les groupes communautaires autonomes :

- ⇒ sont créés par des citoyennes et des citoyens qui, après avoir identifié un problème, se mettent ensemble pour trouver des solutions ;
- ⇒ permettent aux personnes de reprendre du pouvoir sur leur vie ;
- ⇒ fonctionnent de façon démocratique (conseil d'administration et assemblée générale des membres) et favorisent l'exercice de la citoyenneté ;
- ⇒ sont près des gens et de leurs préoccupations ;
- ⇒ agissent sur les causes réelles des problèmes et travaillent à les prévenir ;
- ⇒ luttent quotidiennement pour éliminer la pauvreté et l'injustice et pour la création d'une société plus humaine ;
- ⇒ contribuent à améliorer et à maintenir la santé physique et mentale des personnes et donc à réduire le recours aux services sociaux et médicaux.

Les organismes communautaires autonomes font partie intégrante de notre vie et sont devenus indispensables à différentes couches de la population. Si les organismes n'existaient pas, qu'est-ce qui se passerait ? Voici quelques exemples :

- Sans les associations de consommateurs, des milliers de personnes victimes de l'abus des grosses compagnies ne sauraient où se tourner pour faire valoir leurs droits.
- À défaut d'associations de locataires, on n'aurait pas d'endroit où trouver des conseils pour se défendre et s'organiser face à des propriétaires peu scrupuleux.
- Les milliers de personnes qui fréquentent les groupes d'alphabétisation populaire n'auraient plus de lieux où découvrir, à leur rythme, qu'il leur est possible de reprendre du pouvoir sur leur vie.
- De nombreux problèmes écologiques seraient ignorés sans l'action vigilante des groupes en environnement.
- Sans les maisons d'hébergement pour femmes violentées, des centaines de femmes et d'enfants n'auraient pas d'endroit où se réfugier pour échapper à un conjoint violent.
- Sans maisons de jeunes, bon nombre d'adolescents n'auraient pas accès à des lieux dynamiques pour se rencontrer et organiser des activités.
- Sans les cuisines collectives, des milliers de personnes auraient de la difficulté à assurer leur sécurité alimentaire.

Les groupes communautaires autonomes ont historiquement joué un rôle d'incubateur. À partir d'un problème identifié à la base, ceux-ci ont développé des activités qui, avec le temps, sont devenues des outils collectifs indispensables. On leur doit notamment la création de l'aide juridique, des garderies, des CLSC, des coopératives d'habitation et des centres communautaires de loisir.

« Le milieu communautaire contribue de manière importante à donner à la société québécoise sa force et son originalité. Il participe aussi à l'élargissement de la sphère démocratique ainsi qu'au développement social et économique (extrait de la *Politique gouvernementale d'action communautaire*, p. 15) ».

Un gouvernement du Parti libéral du Québec reconnaîtra la contribution exceptionnelle qu'apportent les organismes communautaires au système public de santé et de services sociaux. Il appuiera leur intervention.

Parti libéral du Québec,
Partenaires pour la santé, 2003, p. 92

RECOMMANDATION 1

Adopter et faire appliquer le cadre de référence sur les balises nationales par les ministères et les organismes gouvernementaux.

Le travail quotidien du mouvement d'action communautaire autonome constitue ainsi un réel atout pour un gouvernement désireux de relever les défis des prochaines années. Les gouvernements québécois de toutes tendances reconnaissent, depuis plus de 30 ans, les nombreux défis que relèvent quotidiennement les groupes par leur travail novateur.

En tant qu'agent de développement économique et social, nous proposons au gouvernement québécois d'accroître son soutien à l'action communautaire autonome. Nous faisons partie « des solutions durables pour le Québec d'aujourd'hui ainsi que pour celui de demain » (*Document de consultations prébudgétaires*, p. 11).

La politique d'action communautaire prévoit « l'adoption de grandes balises nationales qui seront appliquées par les ministères et les organismes gouvernementaux soutenant les organismes communautaires. Ces balises visent la mise en place de dispositifs qui assurent la mise en œuvre des modes de financement, tout en respectant dans leur application les orientations liées à l'équité et à la transparence. Ces grandes balises nationales seront appliquées en tenant compte des réalités régionales et locales (p. 24) ».

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et le Comité aviseur de l'action communautaire autonome ont travaillé conjointement à développer des balises nationales qui fassent l'unanimité tant au gouvernement qu'au sein du mouvement. Ces balises sont détaillées dans un document non officiel appelé *Cadre de référence*. Le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, nous a assurés de son adoption prochaine. Nous ne pouvons que l'appuyer en ce sens. L'application dans tous les ministères et organismes gouvernementaux du **Cadre de référence sur les balises nationales**, tel que convenu entre le SACA et le Comité aviseur, permettra de simplifier les relations entre le mouvement et le gouvernement.

En ce sens, nous sommes en accord avec la proposition du Parti libéral du Québec pour qu'il y ait une « meilleure adéquation entre les différents programmes auxquels ces organismes doivent bien souvent se conformer (...) » (Parti libéral du Québec, *Partenaires pour la santé*, p. 93). L'adoption du Cadre de référence constitue la première étape de l'application de ce principe.

RECOMMANDATION 2

Respecter les engagements financiers concernant la mise en œuvre de la politique d'action communautaire.

RECOMMANDATION 3

**Assurer la récurrence du budget de 20 millions dédié à la mise en œuvre de la politique.
Coût : 20 millions \$ pour 2004-2005**

RECOMMANDATION 4

**Planifier un rattrapage à 50 000 \$ pour les groupes les plus pauvres, soit la moitié d'entre eux.
Coût : 59 millions \$**

RECOMMANDATION 7

**Compenser les baisses de revenus du Fonds d'aide à l'ACA en provenance de la Société des loteries.
Coût : 1 million \$**

RECOMMANDATION 5

**Prévoir une indexation assurée au coût de la vie de 2 % du soutien financier aux groupes.
Coût : 6,5 millions \$**

Un montant de 50 millions de dollars, se terminant en 2003-2004, a été prévu pour financer la mise en œuvre de la politique gouvernementale d'action communautaire. Sur les 20 millions prévus pour 2002-2003, 8 millions n'ont pas encore été distribués, malgré le fait que l'année fiscale soit terminée depuis plus de 6 mois. De plus, l'incertitude plane toujours concernant les 20 millions liés à l'exercice 2003-2004. Si les engagements gouvernementaux ne sont pas respectés, les répercussions pourront être importantes: diminution des activités, mises à pied, menaces de fermeture, etc.

Nous demandons le respect des engagements financiers et la récurrence du 20 millions pour 2004-2005 et les années subséquentes.

Le financement gouvernemental accordé aux organismes et regroupements d'action communautaire autonome constitue un excellent levier pour la recherche d'autres sources de financement, en plus de leur permettre d'agir auprès de la population.

Malgré la présence des 345 millions de dollars en provenance de 25 ministères et organismes gouvernementaux, beaucoup de groupes sont encore sous-financés. La moitié des 4000 groupes reçoit moins de 50 000 \$ par année en financement gouvernemental.

Nous demandons au gouvernement qu'il prévoie un mécanisme de rattrapage qui permette aux groupes d'obtenir au moins 50 000 \$ par année en financement gouvernemental en appui à la mission.

Un montant de 17 millions a été versé en 2002 au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Il correspond à 5 % de bénéfice net réalisés par l'exploitation des casinos d'État et la gestion des commerces de la Société des loteries du Québec.

Les organismes et regroupements ont connu une baisse de la contribution de la société des loteries du Québec ces dernières années, celle-ci ayant fait le choix d'investir dans des immobilisations, diminuant ainsi ses bénéficiés.

Le gouvernement devra compenser les baisses de revenus du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome en provenance de la Société des loteries, de façon à assurer les engagements financiers du Fonds face aux organismes et regroupements qui en bénéficient.

Avec tout le travail et l'investissement accomplis, il apparaît fondamental que les groupes ne subissent pas de perte de revenu. **C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de prévoir une indexation au coût de la vie de 2 %.**

INVESTIR DANS L'ACTION COMMUNAUTAIRE, ÇA VAUT LE COÛT !

345 millions de dollars pour rejoindre 1,3 million de personnes, cela ne représente que 265 \$ par personne. Combien de personnes ont bénéficié des 3,5 milliards accordés aux entreprises en 2002-2003 ? À combien d'entreprises ?

Ces données, comme bien d'autres, n'étaient pas comprises dans le document de consultations. Nous aurions aimé des informations statistiques objectives et plus précises.

La population est certes vieillissante, mais elle est aussi en meilleure santé et elle s'implique davantage de façon bénévole, notamment dans l'action communautaire autonome. Notre mouvement constitue ainsi un milieu qui contribue à maintenir les gens actifs. Il s'agit d'une plus-value sociétale non négligeable puisque l'activité favorise l'autonomie et prévient les problèmes sociaux.

Avec ses 25 000 personnes employées qui paient de l'impôt, le mouvement communautaire autonome apporte également des dividendes sur le plan économique. Forcer ces gens à la précarité en n'assurant pas un financement adéquat constituerait une perte financière pour le gouvernement québécois

La charge fiscale des contribuables québécois n'est pas un fardeau. Au contraire, c'est un choix de société. Notre société a choisi d'offrir un panier de services plus étendu, contrairement à d'autres provinces. Notre fiscalité est tributaire de ce choix, et non l'inverse. La fiscalité doit être au service de nos choix de société.

Le soutien à l'action communautaire autonome fait partie de ce choix de société. Il s'agit d'un bon investissement à long terme et qui représente un actif pour l'ensemble des citoyens.

Beaucoup d'observateurs en provenance d'autres provinces du Canada et d'Europe disent d'ailleurs envier notre système de soutien gouvernemental à l'action communautaire autonome. Nous percevons ce soutien financier davantage comme une grande levée de fonds collective que comme un fardeau.

Soutenir l'action communautaire autonome, c'est investir dans des bons d'épargne et non dans du capital de risque !

Nous joignons notre voix à beaucoup d'autres pour réclamer à nouveau une réforme de la fiscalité qui oblige toutes les entreprises à payer leurs impôts et qui élimine les abris fiscaux pour les fondations privées.

RECOMMANDATION 6

Planifier un plan de redressement du financement de la mission de l'ensemble des organismes et regroupements d'action communautaire autonome, à partir de seuils planchers qui font l'unanimité au sein du mouvement.

Les groupes d'action communautaire autonome sont présents partout au Québec, dans toutes les régions administratives et dans toutes les couches de la société. Cette contribution a été reconnue dans la *Politique gouvernementale d'action communautaire*, adoptée en 2001. Au Québec, les groupes communautaires sont considérés comme des agents de développement crédible, mais pourtant sous-financés.

La politique d'action communautaire expose cet état de fait qui n'a d'ailleurs toujours pas changé : « la situation financière de nombreux organismes, en particulier celle des organismes de défense collective des droits, se caractérise encore par l'instabilité. Le gouvernement du Québec tient à ce que son soutien ait, dans l'avenir, une portée plus structurante (...). Le soutien financier représente donc l'un des principaux moyens par lesquels le gouvernement s'engage à favoriser l'action des organismes communautaires (p. 25) ».

Les compressions budgétaires de 1994 à 2000 ont eu de nombreuses répercussions sur la qualité de vie des populations. Cela a provoqué une augmentation de la demande d'information et d'interventions adressée aux organismes. Le financement nécessaire n'a pourtant pas suivi. Les organismes ont donc dû faire davantage avec moins de ressources.

Les conséquences qui y sont liées sont nombreuses : roulement de personnel, surmenage, coupures dans les services, incapacité de répondre aux besoins, précarité financière des groupes, augmentation du temps consacré à la recherche de financement, menaces de fermeture, etc.

Afin de répondre aux besoins les plus pressants, nous demandons au gouvernement de planifier un plan de redressement du financement de la mission de l'ensemble des organismes et regroupements d'action communautaire autonome, à partir de seuils planchers qui font l'unanimité au sein du mouvement et qui ont été transmis au ministre Béchar.

Cette demande n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans les orientations de la politique gouvernementale et a été réitéré dans le Cadre de référence : « les montants forfaitaires accordés en vertu du soutien financier à l'action communautaire autonome contribuent ainsi à couvrir un seuil plancher constituant une participation significative aux coûts admissibles (*Politique*, p. 28) ».

Nous demandons de respecter les engagements de la politique en ce qui concerne l'élaboration de seuils planchers.

EN CONCLUSION...

Nous ne sommes pas des « quêteux », nous sommes des agents de développement et nous construisons le Québec. Notre mouvement a comme première caractéristique d'être novateur. Nous avons acquis notre crédibilité par notre travail et celle-ci nous a été reconnue officiellement par l'adoption de la politique gouvernementale sur l'action communautaire en 2001.

La prochaine étape est de poursuivre la mise en œuvre de la politique en respectant les engagements qui y sont inscrits. Ce respect passe par l'application des sept recommandations contenues dans ce mémoire, qui convergent vers une amélioration du soutien à l'action communautaire autonome.

Notre mouvement pourra ainsi apporter une meilleure contribution à la diminution de l'appauvrissement au Québec, tout en améliorant les conditions de travail des personnes qui font œuvre d'ingéniosité pour améliorer le sort de la population.

En dernier lieu, nous désirons rappeler que les recommandations exposées dans ce mémoire sont minimales. En ce sens, nous affichons notre solidarité avec tous les organismes et regroupements du mouvement communautaire autonome qui présenteront des demandes répondant aux besoins spécifiques de leur secteur.